

Commune de Marennnes

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 mars 2016

Présents : Maurice-Claude DESHAYES, Nathalie AKERMANN-DEDIEU, Philippe MOINET, Martine FARRAS, James SLEGR, Catherine BERGEON, Jean-Pierre FROC, Mariane LUQUÉ, Nicolas LEBLANC, Maryse THOMAS, André GUILLEMIN, Jacques BARON, Frédérique LOIZEAU, Marie-Bernard BOURIT, Francette LELOUP, Benjamin GERARDEAU, Giles SAUNIER, Marylène SABLEAUX, Bruno SAMZUN, Marcel BEGAUD.

Absents (ayant donné pouvoir) :

Claude BALLOTEAU (pouvoir à Maurice-Claude DESHAYES), Karine PINEAU (pouvoir à Nathalie AKERMANN-DEDIEU), Muriel TRICOT (pouvoir à Maryse THOMAS), Bertrand PIQUES (pouvoir à Marie-Bernard BOURIT), Guénola CHEVRE-BALEIGE (pouvoir à Martine FARRAS), Jacqueline JOHANNEL (pouvoir à Giles SAUNIER).

Absent : Fabien FONTENEAU.

————— ◆ —————
Madame AKERMANN-DEDIEU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le PV de la réunion du 1^{er} mars dernier. Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

————— ◆ —————
❖ **BUDGET – FINANCES COMMUNALES**

A l'unanimité :

- Délibération n°01 : les taux d'imposition pour l'entrée 2016 sont fixés comme suit :
 - taxe d'habitation 11,00 %
 - taxe foncier bâti 28,12 %
 - taxe foncier non bâti 96,73 %

Monsieur DESHAYES souligne que pour la sixième année consécutive, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages et de les maintenir à leur niveau de 2010.

- Délibération n°02 : il est adopté le budget primitif de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - Section de fonctionnement : 5 628 400,00 €
 - Section d'investissement : 4 631 400,00 €

Monsieur DESHAYES informe que les principes de base sur lesquels repose l'élaboration du budget primitif sont :

- La prise en compte de l'exécution du budget 2015 ;
- La maîtrise des dépenses ;
- Une prévision à minima des recettes ;
- Le redéploiement de certaines dépenses.

Il fait observer que les charges de personnel représentent 45 % du budget global avec un montant de 2 554 000,00 €, et 53 % hors autofinancement et amortissement.

Il rappelle l'affectation de l'excédent de fonctionnement, présente les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement. Puis il présente les dépenses d'investissement.

Il souligne que, en ce qui concerne l'opération 106-Bassin de baignage, et plus particulièrement les travaux sur le cordon dunaire, un crédit de 150 000,00 € a été inscrit pour procéder aux différentes petites opérations de rechargement, ainsi qu'à une intervention plus importante. Toutefois, pour cette dernière, la DDTM doit donner son avis.

Monsieur SAMZUN souligne que le conseil départemental doit aussi donner son avis.

Monsieur DESHAYES fait observer que c'est surtout la DDTM qui doit donner son avis, compte tenu de la concession du domaine public maritime accordée par l'Etat à la commune.

Monsieur DESHAYES souligne qu'en ce qui concerne l'opération 14-Ateliers municipaux, un crédit de 200 000,00 € a été inscrit pour la réalisation d'un bâtiment rendu nécessaire pour stocker le matériel de la commune suite à la réalisation de la banque alimentaire et la création prochaine du local jeunes par la Communauté de Communes.

Monsieur DESHAYES présente ensuite les recettes d'investissement, comprenant la prévision des emprunts à réaliser. Il souligne que le taux d'endettement à la fin de l'année 2015 était de 126 € par habitant, et qu'il serait de 259,00 € par habitant à la fin 2016 si tous les emprunts étaient réalisés, le taux d'endettement des villes de même strate étant de 879,00 € par habitant.

Monsieur SAMZUN souhaite intervenir au sujet des charges de personnel. Il souligne que dans la présentation du budget primitif, il est écrit que « l'augmentation de 2,24 % par rapport à 2015, devrait permettre de faire face aux charges liées au recrutement de la nouvelle directrice des services techniques, de divers agents ». Il demande si la nouvelle directrice remplace Monsieur CONIL. Il lui est répondu par l'affirmative. Il demande par ailleurs si le recrutement de nouveaux agents a pour but de remplacer d'autres agents. Il lui est répondu également par l'affirmative.

Monsieur SAMZUN fait observer que les recrutements étant faits pour remplacer d'autres agents, l'augmentation de 2,24 % ne peut donc pas être justifiée par les recrutements d'agents qui ne coûtent pas plus cher.

Monsieur DESHAYES explique qu'en 2015, il y a eu des départs d'agents, le transfert de la compétence du droit des sols à la CDC, des congés maladie, ayant entraîné une situation fluctuante.

Il souligne que lorsque la commune remplace un agent qui a travaillé plus de 35 ans dans un service, elle le fait par un agent ayant une compétence plus importante. Aussi les agents nouvellement recrutés ne sont-ils pas moins payés, au contraire, ayant une formation plus élevée.

Monsieur SAMZUN réitère que l'augmentation de 2,24 % des charges de personnel n'est pas justifiée par le recrutement de la directrice des services techniques.

Monsieur SLEGR fait observer à Monsieur SAMZUN qu'étant un agent territorial, il devrait savoir qu'un cadre B peut avoir un indice supérieur à un cadre A. La commune peut donc avoir des charges de personnel qui augmentent.

Monsieur le Maire souligne qu'il va y avoir l'augmentation du point d'indice à prendre en compte.

Monsieur SAMZUN souhaite avoir des informations complémentaires sur le crédit de 38 000,00 € inscrit à l'article 70841-Mise à disposition des budgets annexes, au compte 70 en recettes de fonctionnement.

Monsieur DESHAYES informe que c'est ce que reversent les ports pour la mise à disposition des agents.

Monsieur TRANCHANT explique que les agents qui interviennent sur les deux ports, le responsable du port de plaisance, la police municipale, les agents des services techniques lors de petits travaux, sont payés par la commune, les budgets annexes reversant une partie des salaires à la commune.

Monsieur SAMZUN demande si, en ce qui concerne l'opération n°20-Petit Port des Seynes, en dépenses d'investissement, les crédits de 57 000,00 € correspondent à une opération précise.

Monsieur DESHAYES précise qu'il s'agit d'un reste à réaliser. La commune devra peut-être réaliser des études complémentaires.

Monsieur SAMZUN souhaite avoir des informations complémentaires sur l'opération 40-Eaux pluviales. Il demande si cette inscription des crédits signifie que le schéma directeur des eaux pluviales a abouti, ou bien s'il s'agit de crédits prévisionnels.

Monsieur DESHAYES explique que le schéma directeur va aboutir. Il faudra réaliser des travaux dans quelques temps. Une première inscription des crédits de 200 000,00 € est faite. Une opération de 700 000,00 € est prévue.

Monsieur TRANCHANT précise que le schéma directeur des eaux pluviales va être élaboré très prochainement. Il va être nécessaire de réaliser en priorité, le premier dispositif de traitement des eaux pluviales à côté du port de plaisance, le coût total des dispositifs à mettre en place sur la commune s'élevant au total à 2 millions d'euros.

Monsieur SAMZUN évoque l'opération n°14-Ateliers municipaux, et plus particulièrement l'acquisition de panneaux de signalisation. Il demande s'il n'y en avait pas un dans la rue De Lattre de Tassigny.

Monsieur DESHAYES précise qu'il s'agissait d'un radar pédagogique, et non d'un panneau de signalisation. Il explique que la DST étant désormais en place, elle va s'occuper de ce dossier. L'entreprise va reprendre les radars pédagogiques défectueux et en installer des neufs.

Monsieur SAMZUN demande s'ils seront installés aux mêmes endroits.

Monsieur DESHAYES explique que des fourreaux ont été prévus pour qu'on les change de place.

Monsieur SAUNIER demande des précisions sur l'inscription des crédits de 95 000,00 € à l'article 6257-Frais de réception en section de fonctionnement.

Monsieur DESHAYES souligne que les frais du festival des Cultures Francophones sont imputés sur cet article.

Monsieur TRANCHANT précise qu'on y retrouve également les frais du théâtre de la Coupe d'Or, et ce qui correspond à la culture.

Monsieur DESHAYES explique que la nomenclature comptable change.

Monsieur SAUNIER souligne que le problème était le même l'année dernière. Il demande dans la mesure où tous les crédits « culture » ne sont pas sur cette ligne budgétaire, quel est le montant total des dépenses pour la culture.

Monsieur DESHAYES donnera le montant total. Au cours des années passées, le montant était de l'ordre de 160 000 €. Il souligne que la commune effectue une comptabilité analytique.

Monsieur SAUNIER demande si la commune dispose de la benne à ordures de la Communauté de Communes pour la collecte des déchets verts.

Monsieur le Maire répond positivement.

Monsieur SAUNIER souligne qu'un crédit de 20 000,00 € est inscrit à l'opération 32-Opération urbaine, et plus particulièrement pour la rue Dubois Meynardie. Il demande ce qu'il va être réalisé dans cette rue.

Monsieur TRANCHANT informe que la commune est en négociation avec une entreprise qui a présenté une facture relative à la rue Dubois Meynardie deux ans après. Aussi, un crédit de 20 000,00 € a-t-il été inscrit au cas où la commune devrait payer quelque chose. Toutefois, la commune ne paiera vraisemblablement rien.

- Délibération n°03 : il est adopté le budget primitif 2016 du port de plaisance, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - Section de fonctionnement : ----- 198 412,00 €
 - Section d'investissement : ----- 283 862,00 €

Monsieur DESHAYES souligne que le conseil portuaire a émis un avis favorable sur ce budget. Il informe que les portes du port représentent le problème important à régler. Il convient pour cela de trouver le cabinet qui sera chargé de procéder à des études pour réaliser un diagnostic des portes. En cas de changement des portes, le coût serait particulièrement élevé.

- Délibération n°04 : il est adopté le budget primitif 2016 du port ostréicole, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - Section de fonctionnement : 86 950,00 €
 - Section d'investissement : 292 833,00 €

Monsieur DESHAYES informe qu'un pieu de la passerelle a été remis en place après la tempête. Un devis de réparation de la passerelle est en attente par la commune. Par ailleurs, les études d'aménagement du port ostréicole sont toujours en cours.

❖ AMÉNAGEMENT URBAIN

Monsieur le Maire informe qu'il retire de l'ordre du jour la question relative au marché de travaux d'aménagement de la rue Le Terme et d'un carrefour rue Clémenceau-rue Fradin. Il explique qu'il a été jugé que les délais d'exécution des travaux seraient trop courts pour terminer l'opération avant l'été, compte tenu de la ligne électrique haute tension et l'assainissement à réaliser. Aussi, les travaux qui devaient démarrer mi-avril sont repoussés à septembre. Toutefois, la commune va avancer sur ce qu'il est possible réaliser, à savoir la ligne haute tension, l'assainissement, l'étude sur la mise en place du pluvial. Le traitement de surface de la rue Le Terme sera engagé juste après la saison. En attendant, la commune va faire son possible pour améliorer la rue Le Terme. Une longue discussion au eu lieu avec le maître d'œuvre, Madame BERGER-WAGON, sur le report des délais.

Monsieur MOINET confirme que les délais étaient trop courts. Il explique qu'ERDF a fait une erreur de plan de la ligne haute tension. Cela se traduit par quinze jours de travail à réaliser. Quinze jours de travaux seront également nécessaires pour la reprise des réseaux par le Syndicat des Eaux.

Aussi, l'ensemble de ces travaux ne rentrait plus dans les délais prévus initialement. L'étude sur le pluvial à réaliser sur le plateau ralentisseur a été rendue tardivement. Les travaux sont repoussés à fin août.

Monsieur SAUNIER demande quel est le problème au niveau du plateau.

Monsieur MOINET souligne qu'ERDF n'a rien à voir avec le plateau ralentisseur. Il convient de remplacer le câble de la ligne haute tension de l'entrée de la rue Le Terme à la place Fradin.

Monsieur SAUNIER demande pourquoi il faut augmenter la capacité du réseau pluvial.

Monsieur MOINET explique qu'il est nécessaire de créer une canalisation dans la rue Le Terme complémentaire de la canalisation qui va passer sous le plateau ralentisseur, qui prendra la moitié des eaux pluviales descendant de la rue Clémenceau.

Monsieur SAUNIER demande si les réseaux seront enterrés dans la venelle de la rue Le Terme.

Monsieur le maire informe que les réseaux vont être raccordés au réseau public de la rue Le Terme.

Monsieur MOINET explique qu'il n'y avait pas d'assainissement individuel. Avec les travaux de mise en place des canalisations, cela va être possible.

Monsieur SAUNIER demande si toutes les maisons ont l'assainissement, si elles sont raccordées au réseau.

Monsieur DESHAYES explique que l'assainissement passe actuellement sous l'ancien atelier de cycles, les compteurs se trouvant dans le couloir avant cet ancien atelier.

❖ COMMUNICATION

- Délibération n°05 : à l'unanimité, il est émis un avis favorable sur la proposition de la société LUMIPLAN pour la fourniture et la pose de deux panneaux lumineux d'information et de communication, pour le coût de 24 800,00 € HT.

Monsieur DESHAYES précise qu'un panneau lumineux remplacera celui qui se trouve devant le Crédit Agricole. L'autre panneau sera installé sur la place Chasseloup-Laubat, en face l'Office de Tourisme.

❖ VIE ASSOCIATIVE

- Délibération n°06 : à l'unanimité, il est accordé au titre de l'année 2016, une avance sur la subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500,00 € à l'association Vélo Club du Canton de Marennes.

❖ EQUIPEMENT SPORTIF

- Délibération n° 07 : à l'unanimité, il est sollicité une subvention au titre de la réserve parlementaire, pour les travaux de réaménagement des vestiaires du stade Chasseloup-Laubat, dont le coût total s'élève à 350 173,00 € HT.

❖ INTERCOMMUNALITE

- Délibération n°08 : à l'unanimité, il est donné un avis favorable au projet de modification des statuts du SDEER, afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel, relatives à l'infrastructure de recharge des véhicules électriques.

❖ MARENNES PLAGE

À l'unanimité :

- Délibération n°09 : il est loué la parcelle communale située devant l'amer à Marennes Plage, pour y installer les Cabanes de la Plage et créer ainsi une animation du front de mer au cours de l'été, pour le prix de 2 000,00 €, les frais d'électricité liés à l'implantation de ces cabanes étant à la charge de Monsieur CHANUT.

Monsieur DESHAYES précise que l'objet de ces cabanes est de permettre la vente de boissons, la restauration rapide, la vente d'articles de plage. Les repreneurs étant amenés à engager des investissements, la convention proposée sera d'une durée de trois ans, puis elle sera reconduite tacitement et annuellement.

- Délibération n°10 : il est loué une partie de la plage de Marennes à Monsieur Bruno TIPHAIGNE pour l'installation de son club de plage, pour le prix de 1 400,00 €, pour la période demandée par l'intéressé, les frais d'électricité étant à la charge de Monsieur TIPHAIGNE.

Monsieur SAUNIER demande si un contrôle est effectué sur la sécurité des jeux.

Monsieur DESHAYES informe que la concession de plage passée entre la commune et l'Etat a été reconduite l'année passée. Dans ce cadre, la convention avec Monsieur TIPHAIGNE a été entièrement revue, notamment sur les problèmes de sécurité. Il faut que l'exploitant du club de plage soit en règle par rapport à la loi, que ce soit au niveau de la sécurité, ou de la vente de boissons. La question de la vente de boissons est règlementée par la concession de plage. Seules les personnes qui fréquentent le club de plage peuvent prendre des boissons.

En ce qui concerne la sécurité des jeux, Monsieur DESHAYES va vérifier la réglementation. Il souligne qu'il n'y a jamais eu de commission de sécurité. Par ailleurs, la commune va insister sur le respect du démontage des installations, le plancher étant resté sur place cet hiver.

Monsieur BEGAUD demande si l'implantation du club peut être reculée, certains propriétaires se plaignant du bruit.

Monsieur DESHAYES souligne que les nuisances sonores sont prises en compte dans la convention.

Monsieur FROC estime que le recul du club de plage est compliqué tant que les travaux de réfection complète du cordon dunaire n'auront pas été réalisés. Il précise que Monsieur TIPHAIGNE a déjà été obligé de laisser une emprise de 10 mètres autour du club, pour permettre aux gens de circuler sur la plage.

Monsieur DESHAYES précise que la commune a fixé une surface maximum de 600 m².

Monsieur SAMZUN demande quelle est la durée de la location.

Monsieur DESHAYES informe que la location est prévue jusqu'à la Toussaint.

❖ DIVERS

À l'unanimité :

- Délibération n°11 : il est fixé le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport du gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, au plafond de 0,35 € par mètre de canalisation de distribution mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Monsieur SAMZUN demande si des travaux de ce type ont été identifiés.

Monsieur DESHAYES informe qu'il n'est pas prévu de travaux cette année. Il y en aura avec la Marquina.

- Délibération n°12 : il est remboursé les frais que le Maire a engagés auprès de la société Flyer.fr, et dont le montant s'élève à 225,23 € TTC.

❖ PORTS

Délibération n°13 : à l'unanimité, il est décidé de prendre part au débat sur l'application de la loi NOTRe dans le domaine portuaire, et de demander à être bénéficiaire de la compétence portuaire pour les ports de plaisance et ostréicole.

Monsieur le Maire explique que suite à la loi NOTRe, l'idée n'est pas que la commune exerce la compétence portuaire, n'en ayant pas les moyens financiers, mais de faire partie du tour de table et de la discussion. Il informe que le Département a demandé le maintien de sa compétence portuaire. Certaines intercommunalités ont demandé à bénéficier du transfert de la compétence portuaire.

Monsieur SAUNIER souhaite avoir une précision dans le cas où le Département se positionne, ainsi que trois entités. Il demande si c'est le Préfet de région qui prend la décision de désigner la collectivité compétente

Monsieur le Maire souligne qu'il y a d'abord une discussion entre toutes les parties intéressées.

Monsieur SAUNIER demande si on peut rester gestionnaire sans avoir la compétence.

Monsieur le Maire répond positivement.

Monsieur SAUNIER demande quel est l'intérêt de participer au débat. En cas de création d'un syndicat mixte, est-ce que le maire serait d'accord ?

Monsieur le Maire souligne que tout cela doit être examiné au cas par cas.

Monsieur SAUNIER demande si la communauté d'agglomération de Royan a postulé.

Monsieur le Maire confirme qu'elle a bien postulé. Il fait observer que cela doit se faire en bonne entente avec le Département. La création d'un syndicat mixte reflète le choix de deux collectivités de travailler ensemble.

❖ INFORMATIONS

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- L'enquête pour la construction de la première tranche de la Marquina a été mise en ligne sur le site internet de la ville : www.mareennes.fr. Les personnes intéressées par le projet d'habiter l'écoquartier peuvent répondre à cette enquête, ce qui permettra de mieux connaître leurs attentes et leurs besoins.
- Il y a eu plus de 120 personnes au concert de Tété le 25 mars dernier à la Médiathèque, tout le public n'a malheureusement pas pu y assister.
- L'accueil des nouveaux arrivants sera organisé le samedi 2 avril de 10 heures à 12 heures.
- Il y aura présentation du livre de Benjamin Caillaud « Fernand Braun, photographe des Charentes », samedi 2 avril à 11 h 30 à la Médiathèque.
- Un concert de reggae sera organisé samedi 2 avril à partir de 20 h 30 au centre d'animation et de loisirs, par l'association Plus2Son.
- Le cycle Connaissance du Monde d'Alain Wodey « Indonésie », est organisé le samedi 2 avril à 15 heures à l'Estran.
- Une exposition de photos « No man Iceland » est prévue du 5 au 29 avril à la Médiathèque.
- Un concert de musique « Cocktail d'opéra » est prévu jeudi 7 avril à l'Estran.
- Une projection avec débat, avec Damien Artéo de Planète D est organisée vendredi 8 avril à 18 h 30 à la Médiathèque.
- Les travaux préalables à l'accueil des associations dans le Tribunal sont presque terminés.
- Les travaux dans l'ancien dojo sont terminés.
- Avant les grandes marées du 8 et 9 avril, des travaux seront réalisés sur le cordon dunaire.
- Une marche blanche est organisée le 16 avril, en hommage aux deux jeunes Marennais.

La séance est levée à 21 h 39